

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 04 décembre 2019
Délibération n°2019-48

Membres présents :

MEMBRES ELUS	MEMBRES EXTERIEURS	PERSONNALITÉS INVITÉES
<p>Collège B : Mme Claire GOLLETY. M. Aurélien SIRI.</p> <p>Collège C : Mme Evelyne FONTAINE. M. Jean-Louis ROSE.</p> <p>Collège des BIATSS : M. Ridjal ABDOULAHI.</p> <p>Collège des USAGERS : Mme Catherine FONTAINE M. Nadjim MCHANGAMA</p>	<p>Membres de droit : M. Soibahadine IBRAHIM, Président du Conseil Départemental représenté par Madame Mariame SAÏD.</p> <p>M. Philippe AUGE, Président de l'université partenaire de Montpellier représenté par M. Aurélien SIRI.</p> <p>M. Ambdi HAMADA JOUWAOU, Maire de Dembéni, représenté par Monsieur Ilize TSIMINOU</p> <p>Représentant des activités économiques : Mme Bibi Echati MOUSSA.</p> <p>Personnalité extérieure : Mme Anrafati COMBO.</p>	<p>M. Jean François COLOMBET, Préfet de Mayotte, Chancelier des universités, M. Gilles HALBOUT, Vice-Recteur de Mayotte, Mme Daouya BERKA, Directrice des Services du CUFR de Mayotte, Mme Onja ANDRIAMIANDRA, Directrice des affaires Financières, M. Fortuné DEMBI, Directeur des Ressources Humaines. Mme Ida ALI, Agent comptable, représentée par Madame Valérie ETHEVE.</p> <p>QUORUM ordinaire : 12/20 <i>(majorité des membres en exercice présente ou représentée)</i></p> <p>QUORUM budgétaire et statutaire : 11/20 <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i></p>

Membres absents (excusés) : Monsieur Benoit ROIG (Président de l'université partenaire de Nîmes), Monsieur Zainal CHARAFOUDINE (Représentant des activités économiques), Monsieur Abdou DAHALANI (Représentant des organismes de salariés), Monsieur Nicolas LEROY (Membre élu du collège A), Monsieur Vincent EGEA (Membre élu du collège A),

Membres absents : Monsieur Thierry GALARME (Représentant des organisations d'employeur), Monsieur Hugues DELOUTE (Personnalité extérieure), Monsieur Anil ABDOULKARIM (Représentant des usagers),

Invités absents (excusé) : M. Fouad DOGGA (Chargé de mission vie universitaire eu Vice Rectorat de Mayotte),

Invité absent : M. Jean Marc LELEU (Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte).

A l'ouverture de la séance, 9 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 2 procurations ont été données : M. Philippe AUGE (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Aurélien SIRI, M. Ambdi HAMADA JOUWAOU, Maire de Dembéni, représenté personnellement par Monsieur Ilize TSIMINOU.

A 10h10 (heure locale) Madame Mariame SAÏD et Madame Bibi Echati MOUSSA rejoignent la séance portant le quorum ordinaire à 12/20 et le quorum budgétaire à 11/20 à compter des délibérations 2019-44

Nature de l'acte :

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Décret n°2011-1299 modifié du 12 octobre 2011 portant création du CUFR de Mayotte,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017,

Vu la délibération n°2019-18-7 portant approbation de la maquette d'enseignement de la Licence Sciences, Technologies et Humanités, parcours Pluridisciplinaire pour le 1^{er} degré,

Vu la délibération n°2019-31 rejetant la modification de la maquette d'enseignement de la Licence Sciences, Technologies et Humanités, parcours Pluridisciplinaire pour le 1^{er} degré.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide :

Article unique

La modification de la maquette d'enseignement de la Licence Sciences, Technologies et Humanités, parcours Pluridisciplinaire pour le 1^{er} degré pour l'année universitaire 2019-2020 est approuvée conformément aux documents annexés à la présente délibération.

Résultats du vote :

Nombre de votants..... : 12	Pour..... : 12
Abstention..... : 0	Contre..... : 0

La présidente du conseil d'administration du CUFR
Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR de Mayotte
Aurélien SIRI

Envoi au contrôle de légalité le :

10 DEC 2019

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

Certifié exécutoire le :

En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

Modules : Licence 1, Licence 2

Parcours : Vers une Licence Pluridisciplinaire pour le premier degré

LICENCE 1

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		Modalités et durée des enseignements				
SEMESTRE 1	Intitulé UE / Matière	ECTS	Nombre d'H		TOTAL H Etudiant	TOTAL HETD
			CM	TD		
SEMESTRE 1	STH101 : MATHÉMATIQUES		8	16	24	28
	STH102 : FRANÇAIS		8	16	24	28
SEMESTRE 2	STH 203 : INITIATION À LA PÉDAGOGIE ET LA DIDACTIQUE		8	16	24	28
	STH 204 : ANGLAIS		8	16	24	28
	STH 205 : STAGE D'OBSERVATION		1h/étudiant		1	40
		0			97	152

LICENCE 2

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		Modalités et durée des enseignements				
SEMESTRE 3	Intitulé UE / Matière	ECTS	Nombre d'H		TOTAL H Etudiant	TOTAL HETD
			CM	TD		
SEMESTRE 3	STH301 : MATHÉMATIQUES		8	16	24	28
	STH302 : FRANÇAIS		8	16	24	28
SEMESTRE 4	STH 403 : INITIATION À LA PÉDAGOGIE ET LA DIDACTIQUE		8	16	24	28
	STH 404 : ANGLAIS		8	16	24	28
	STH 405 : STAGE D'OBSERVATION		1h/étudiant		1	40
		0			97	152

Modules L1 + L2

194

304

SEMESTRE 5

	ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Modalités et durée des enseignements				
		ECTS	Nombre d'H		TOTAL H Etudiant	TOTAL HETD
			CM	TD		
SF en Français	STH501 : Préparation au CRPE en français	5	20	28	48	58
	STH505 : Conditions d'apprentissage et didactique du français écrit et oral	5	20	28	48	58
SF en Mathématiques et domaines scientifiques	STH502: Préparation au CRPE en mathématiques	5	20	28	48	58
	STH503: Didactique des disciplines scientifiques	5	20	28	48	58
SF Cultures, société et contextes	STH504: Biologie, physique et Développement durable	5	20	28	48	58
	STH506: Histoire et Géographie	5	20	28	48	58
		30			288	348

SEMESTRE 6

	ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Modalités et durée des enseignements				
		ECTS	Nombre d'H		TOTAL H Etudiant	TOTAL HETD
			CM	TD		
SF en Français	STH601 : Préparation au CRPE en français	5	14	22	36	43
	STH602: Préparation au CRPE en mathématiques	5	18	28	46	55
SF en Mathématiques et domaines scientifiques	STH603: Compétences, contenus, progressions, situations d'apprentissage en lien avec les cadres institutionnels	5	18	28	46	55
	STH 605a : Suivi individualisé	1h/étudiant		1	40	
Professionnalisation	STH 605b: Préprofessionnalisation	5	6	2	8	11
	STH604: Place des activités physiques artistiques et culturelles dans le premier degré	5	18	30	48	57
SF Cultures, sociétés et contextes	STH606: Enseigner en milieu scolaire mahorais : FLS, plurilinguisme et interculturalité,	5	20	30	50	60
		30			235	321

S5 + S6

523

669